RÉCÉPISSÉ

établi dans le cadre des dispositions
des articles L. 341-12 et L. 341-16 IV du code monétaire et financier (CMF)

Je soussigné(e)

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

reconnais, pour le(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-après indiqué(s) :

☐ SCPI : .....

Soit ☐ avoir acquis ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF*.

Soit ☐ que ....., ci-après dénommé le "démarcheur",

enregistré auprès de la Banque de France sous le n°| _| _| _| _| _| _| _| _| _| _| _| _|

Adresse professionnelle : ……..…….

• après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement et m'avoir justifié de son nom, et adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition du(des) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus indiqué(s) ;

• m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir :
Les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le bulletin de souscription, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel.

• m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au(x) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus énoncé(s) (lieu et date de signature, etc.) ;

• m'a également informé(e) :
- de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 I et II du CMF ;
- en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après.
Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.

La signature du bulletin de souscription ou de l'ordre d'achat, ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que quarante-huit heures minimum après la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

Fait à ..... , le .....

Signature de l'acquéreur :

Art. L. 341-1 du CMF : "Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier* ***toute prise de contact non sollicitée**, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur : la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1 ; …Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins…"*